

base pour le règlement, officiel et informel, de différends commerciaux relatifs aux mesures SPS. En participant au Comité SPS de l'OMC, l'organe responsable de l'application de l'Accord, les membres de l'OMC ont pu soulever et résoudre des questions concernant des mesures prises par d'autres membres. L'Accord a également réussi dans une certaine mesure à promouvoir l'élaboration et l'utilisation de normes internationales.

L'Accord a notamment amélioré la transparence du commerce international. Grâce à ses procédures de notification, les membres sont maintenant mieux informés des mesures que proposent d'adopter d'autres membres et ils ont la possibilité de faire valoir tôt dans le processus les incidences qu'auraient de telles mesures sur le commerce.

Aux termes de l'Accord, le Comité SPS reverra le fonctionnement et la mise en œuvre de l'Accord trois ans après son entrée en vigueur, et il pourra présenter au Conseil du commerce des marchandises des propositions d'amendements du texte compte tenu de l'expérience acquise au cours de sa mise en œuvre. Le Comité a commencé sa revue en mars 1998 et a approuvé son rapport final à sa réunion de mars 1999. Bien que plusieurs problèmes de mise en œuvre et de fonctionnement aient été relevés et aient fait l'objet de discussions, le Comité a conclu que rien ne justifiait d'amender le texte de l'Accord.

Le Canada a continué en 1999 de recourir aux procédures de règlement des différends de l'OMC pour contester les mesures SPS injustifiées prises par ses partenaires commerciaux, notamment la décision de l'UE d'interdire l'importation de la viande provenant de bovins canadiens traités avec des hormones de croissance et la décision de l'Australie d'interdire l'importation de saumon canadien frais, réfrigéré ou congelé.

Biotechnologie — OMC

L'un des leaders mondiaux en R-D dans le domaine, le Canada attache une importance particulière à la biotechnologie. La biotechnologie, surtout la biotechnologie agricole et les produits qui en résultent, est en voie de devenir un dossier litigieux au plan du commerce international, avec des incidences possibles pour le gouvernement, l'industrie, le consommateur et d'autres. Elle a suscité des discussions dans de nombreux forums internationaux, comme le Codex Alimentarius, le Protocole sur la biosécurité, l'OCDE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation

et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé. Dans ces milieux, la question a refocalisé l'attention sur la sécurité et la gestion des risques. Il y a cependant une dimension commerciale correspondante dont doit traiter l'OMC.

À l'OMC, le Canada a proposé la constitution d'un groupe de travail sur la biotechnologie. Il est d'avis qu'il faut entreprendre un exercice collectif, large et horizontal, limité dans le temps et destiné à déterminer de quelle façon les dispositions de l'OMC s'appliquent à la biotechnologie. Il s'agirait d'établir si les règles actuelles constituent un cadre suffisant et efficace et s'il faut les étoffer ou les clarifier. Le Canada continuera de militer en faveur de la création du groupe de travail dans le cadre des activités courantes du Conseil de l'OMC.

Recours commerciaux

Le Canada continue de considérer comme une priorité la poursuite de l'amélioration des disciplines, de la transparence et de la clarté dans l'utilisation des recours commerciaux par ses partenaires commerciaux. C'est sur cette base qu'il appuie les nouvelles négociations multilatérales sur les mesures antidumping et les subventions et droits compensateurs. L'importance de cet objectif est évidente, étant donné que de nouveaux utilisateurs non traditionnels de recours commerciaux continuent d'engager des enquêtes. Par exemple, au cours des deux dernières années, des enquêtes antidumping de l'Indonésie et de l'Inde sur les importations de papier journal canadien ont été conclues sans l'application de droits supplémentaires et une enquête de la Chine sur le même produit a donné lieu à l'imposition de droits. Le Canada continuera de suivre les enquêtes concernant les exportations canadiennes et d'aider les entreprises canadiennes visées en plus d'analyser les changements apportés aux lois et pratiques de recours commercial de ses partenaires les plus importants; il présentera des observations au besoin dans certaines enquêtes particulières. À cet égard, le gouvernement canadien est intervenu dans une enquête américaine sur les droits compensateurs touchant les bovins provenant du Canada, dans deux enquêtes américaines sur des mesures de sauvegarde à l'égard des produits à base d'acier, dans l'enquête chinoise sur le papier journal et lors de plusieurs réexamens d'ordonnances américaines de droits antidumping et de droits compensateurs visant des produits canadiens.